



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 792

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la sécurité des travailleurs sociaux. En effet, les professionnels des services sociaux institutionnels et associatifs et les bénévoles des associations à caractère social sont de plus en plus souvent confrontés à des phénomènes d'agressivité, voire de violence, de la part des personnes en difficulté. Cette situation ne doit pas être sous-estimée par les pouvoirs publics. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce problème.

Texte de la réponse

De plus en plus médiatisées, les manifestations de violence dans les lieux d'accueil de publics démunis et les permanences sociales provoquent l'inquiétude légitime des professionnels sociaux et des bénévoles associatifs. Il est compréhensible qu'un sentiment d'insécurité et d'impuissance se développe dans certaines permanences où se cumulent de trop nombreuses difficultés. Il incombe avant tout aux responsables des services publics sociaux comme aux employeurs associatifs d'adapter l'organisation et les conditions de travail de leurs agents pour prévenir les phénomènes d'agressivité et faciliter l'exercice serein des difficiles missions confiées aux travailleurs sociaux. Pour autant, les permanences sociales doivent rester des lieux d'accueil et de rencontre où la disponibilité et la compétence des personnels sont à même de réguler, voire de juguler, les comportements violents. La mise en oeuvre de projets de services ou d'établissements négociés avec les personnels sociaux et administratifs et les représentants des usagers du service a donné, dans de nombreux lieux, des résultats satisfaisants, au regard des phénomènes de violence. Le dialogue et l'échange d'expériences dans ce domaine étant de nature à aider les professionnels et les bénévoles concernés, le conseil supérieur du travail social a été chargé de mener une étude et de faire des propositions sur le thème « violence et travail social ». Par ailleurs, la direction des relations du travail et la direction de l'action sociale au sein du ministère de l'emploi et de la solidarité ont rédigé un appel à projets pour la mise en oeuvre de projets d'établissements et services sociaux particulièrement innovants sur le plan de la prévention et de la régulation des manifestations de violence. Huit projets ont été retenus par le comité de sélection et seront financés dès 1997 par le fonds pour l'amélioration des conditions de travail. Afin d'enrichir ces travaux et d'harmoniser les réflexions et les initiatives des différents départements ministériels concernés, la direction de l'action sociale met en place un groupe de réflexion associant les ministères de la justice, de l'éducation nationale, de l'intérieur, de la défense et de la jeunesse et des sports, dont la tâche sera de proposer des mesures de sensibilisation des services déconcentrés de l'Etat aux conditions d'exercice professionnel des travailleurs sociaux confrontés aux phénomènes de violence.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 792

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2295

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3197